

PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES HUIT ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le vingt cinq mai, à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes se sont réunis en Mairie, dans la salle culturelle Les Nymphéas sur convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L.2121-7 et L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : mesdames et messieurs les conseillers municipaux :

MM. Laurent DEPAGNE, Julien DUSART Anne GOZÉ, Ahmed RAHEM, Corinne ANASSE, Jean-Pierre FLORENT, Rachida BENNAR, Gérard RENARD, Agnès LACOSTE, Denise LEVAN, Ludwig LOTTEAU, Habiba BENNOUI, Denis GAUDON, Clorinda COSTANTINI, Michael CARLIER, Frédérique FONTAINE, Mathias SABOS, Mélanie EGO, Thomas PIETTE, Annick AUFFRET, Jacques DOUILLIEZ, Elsa TONON, Marcel ANDOUCHE, Dany SANIEZ, Ihsen ALOUANI, Christine VITOUX, Dimitri KRAJEWSKI, Pierre NISOL, Alexandre DUFOSSET.

Laurent DEPAGNE, maire sortant a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et monsieur Marcel ANDOUCHE, doyen d'âge a ensuite assuré la présidence de la séance. Il a déclaré installés les conseillers municipaux cités ci-dessus.

Désignation d'un secrétaire et de deux assesseurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de désigner :

à la majorité, deux votes contre (messieurs Pierre Nisol et Alexandre Dufosset).

- madame Mélanie EGO en qualité de secrétaire de séance,

à l'unanimité, deux abstentions (messieurs Pierre Nisol et Alexandre Dufosset).

- madame Elsa TONON et monsieur Mathias SABOS en qualité d'assesseurs

ELECTION DU MAIRE

Le président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, LO.2122-4-1, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder au scrutin secret, et à la majorité absolue (relative au 3^{ème} tour) des suffrages exprimés, à l'élection du Maire.

Il a fait ensuite appel à candidature aux fonctions de Maire. Monsieur Laurent Depagne et Monsieur Pierre Nisol ont proposé leur candidature.

- 1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal a remis fermé au président, via les assesseurs, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 29

A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation
suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés 29

Majorité absolue 15

ont obtenu :

Monsieur Laurent DEPAGNE.....27 voix

Monsieur Pierre NISOL2 voix

Monsieur Laurent DEPAGNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé Maire. Il a été immédiatement installé et alors pris la présidence de la séance.

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Après avoir donné lecture des articles L.2122-1 et L.2122-2 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal de fixer à huit (8) le nombre des adjoints au maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions (messieurs Pierre Nisol et Alexandre Dufosset) a adopté la proposition de Monsieur le Maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Après avoir donné lecture de l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des huit (8) adjoints.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- 1^{er} tour de scrutin :

| | |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 29 |
| A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : | 2 |
| Reste pour le nombre des suffrages exprimés | 27 |
| Majorité absolue | 14 |

Le liste conduite par **monsieur Julien DUSART** et composée de :

| | |
|----------|---------------------|
| Monsieur | Julien DUSART |
| Madame | Anne GOZÉ |
| Monsieur | Ahmed RAHEM |
| Madame | Corinne ANASSE |
| Monsieur | Jean-Pierre FLORENT |
| Madame | Rachida BENNAR |
| Monsieur | Gérard RENARD |
| Madame | Agnès LACOSTE |

A obtenu **27** voix.

La liste conduite par Monsieur Julien DUSART, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée élue.

La Secrétaire,

